

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE BUDGET****LE PROGRAMME SPÉCIAL DE RELANCE—LE CHOIX DES PROJETS**

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il a dit qu'on avait choisi une centaine de projets pour le programme spécial de relance et il a ajouté que dès le printemps ou au début de l'été, «la terre remuera, le béton coulera et l'acier se soudera». Le ministre peut-il dire aux Canadiens quels sont les projets choisis et où ils seront construits? Peut-il dire aux Canadiens en chômage où ils peuvent chercher du travail?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Oui, madame le Président. Nous nous ferons un grand plaisir d'annoncer très prochainement ces divers projets. Ce programme a été confié au ministre chargé du Développement économique. Il achève de consulter les ministères intéressés. Dès que tout sera prêt, je suis sûr que le ministre se fera un plaisir d'annoncer ces projets.

**M. Nielsen:** Pourquoi attendre au printemps? Faites-le dès maintenant.

**LA DATE D'APPROBATION DES PROJETS**

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au ministre des Finances. Je lui ai posé la question, car nous n'avons pas tellement de preuves de l'existence de cette liste. On n'a certainement pas consulté les provinces au sujet de projets de cette envergure. Nous voudrions que le ministre présente la liste des projets qui, selon lui, ont été choisis et dont la planification est déjà en bonne voie. Nous voulons qu'il annonce immédiatement où ils auront lieu, afin que nous puissions redonner du travail aux Canadiens.

Le ministre a également déclaré dans son budget que les projets de relance seraient mis en œuvre sans retards administratifs, parce qu'on les a mis sur une «voie rapide». Pourtant, d'après les documents budgétaires du ministre, ces projets seront mis en œuvre dans les six mois suivant leur approbation, c'est-à-dire pas avant octobre, et seulement 60 p. 100 d'entre eux seront réalisés d'ici deux ans.

Quel est le nombre de projets qui ont été approuvés et qui seront mis en œuvre d'ici six mois et, en attendant le mois d'octobre, qu'est-ce que le ministre compte faire des 110,000 chômeurs qui pourraient travailler à ces projets?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, j'ai dit que 70 p. 100 et non pas 60 p. 100 de l'argent affecté à ces projets serait dépensé au cours des deux prochaines années. Encore une fois, le ministre chargé du Développement économique sera en mesure d'en parler, au cours de la semaine prochaine, je l'espère, afin de donner plus de précisions sur la mise en œuvre du programme, et il pourra annoncer les projets qui pourront être entrepris très rapidement. Je le répète, dès qu'il sera en mesure de le faire, après avoir terminé ses consultations, il annoncera ces programmes et veillera à ce qu'ils soient commencés dans les délais prévus et réalisés très rapidement. Je peux assurer au député que j'ai

vu personnellement la liste en question. J'espère que le ministre pourra annoncer officiellement ces projets très prochainement.

**M. Baker (Nepean-Carleton):** Déposez la liste.

**LE PROGRAMME RELAIS—LE RETARD DANS LA CRÉATION DES EMPLOIS PROMIS**

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. Nous avons beaucoup de mal, comme nous l'avons expliqué à la Chambre, à absorber tous les nouveaux chiffres que le ministre ne cesse de nous donner. Je lui demande de se reporter à la page 7 de ses propres documents budgétaires, pour ce qui est du chiffre de 60 p. 100 que j'ai cité.

Les résultats du gouvernement en matière de rapidité d'exécution ne sont pas impressionnants si l'on considère, par exemple, le programme RELAIS. Il a été annoncé en octobre dernier comme un programme d'urgence visant à affecter 500 millions de dollars à la création de 60,000 emplois. Et pourtant, il ressort des documents budgétaires qu'à la fin de l'année financière, seulement 30 millions de dollars ont été dépensés dans le cadre de ce programme, soit seulement 6 p. 100 du total des crédits, et environ 6,000 emplois créés. Avec un tel bilan, comment les chômeurs canadiens peuvent-ils espérer que le gouvernement crée tous les emplois promis? Je le répète, le ministre ne nous a pas dit quand il compte donner du travail à ces 110,000 personnes au cours des mois à venir.

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances):** Madame le Président, dans sa question l'honorable député se plaint du fait que nous n'ayons pas consulté les provinces. Une des raisons pour lesquelles le programme RELAIS a pris un certain temps à entrer en vigueur a été la nécessité de consulter les provinces et particulièrement, si je pense au cas de ma propre province, la province de Québec. Il nous a fallu attendre de nombreuses semaines avant d'obtenir finalement quelque réponse que ce soit du gouvernement concerné, et encore là, après avoir donné une réponse, ce gouvernement a changé d'idée quant à l'admissibilité des municipalités à ce programme qui est extrêmement valable. Alors ces raisons-là ont causé certains délais dans l'application du programme RELAIS.

Dans le cas des programmes que j'ai annoncés dans mon budget, il s'agira exclusivement de programmes tombant sous la responsabilité du gouvernement canadien. Il existera certains cas où certaines provinces seront impliquées, mais dans l'ensemble des cas, il s'agit de dépenses tombant sous la responsabilité du gouvernement canadien et qui n'auront pas à faire face aux délais que l'honorable député a indiqués.

En outre, j'ai signalé dans mon exposé budgétaire que le gouvernement avait mis sur pied un groupe spécial de fonctionnaires et un comité spécial du Cabinet dont la responsabilité consistera à s'assurer qu'il n'y aura pas de délai indu dans la mise en œuvre de ces projets. Nous sommes déterminés à faire en sorte que ces projets soient mis en place le plus rapidement possible de façon à réduire le chômage à travers le pays, c'est-à-dire dans toutes et chacune des provinces du pays.